

Le Département poursuit en 2012 son partenariat culturel avec la Ville de Pont-Audemer

Dans le cadre de la troisième et dernière année de réalisation de la convention de développement culturel associant le Département, la Région et la ville de Pont-Audemer, le Conseil général apportera 30 000 € pour la "saison" culturelle 2012.

La convention de développement culturel entre le Département et Pont-Audemer a été signée en 2009 pour trois ans. Elle entame sa dernière année et sera rediscutée l'an prochain. C'est, à la fois, la plus ancienne convention entre le Département et une collectivité et la seule convention tripartite entre le Conseil général, le Conseil régional et une commune dans le domaine culturel.

Pour la saison 2011-2012, le Département subventionnera l'activité culturelle de Pont-Audemer à hauteur de 30 000 € dans le cadre de cette convention.

La Ville de Pont-Audemer en tant que pôle structurant du Nord-ouest du département de l'Eure devra développer et multiplier les partenariats localement par le rayonnement des équipements culturels (conservatoire, Eclat, Bibliothèque, musée, maisons de quartiers...). Pour ce faire, elle appréhendera le public dans sa diversité, renforcera la transversalité entre les acteurs culturels de la commune, ce dans une perspective de développement de son rayonnement culturel à l'échelle du Pays.

La Ville de Pont-Audemer s'attachera particulièrement au développement d'actions :

Pont-Audemer : pôle culturel structurant du nord-ouest

La Ville de Pont-Audemer possède des équipements culturels de qualité et qui permettent d'offrir une offre culturelle diversifiée qui rayonne au-delà de la ville même, sur le territoire du Pays Risle-Estuaire :

- *La bibliothèque et son fonds d'environ 22 000 documents ;*
- *Le théâtre "l'Eclat" qui propose une offre culturelle pluridisciplinaire (danse contemporaine, théâtre, nouveau cirque, chanson, musique du monde, Lyrique) ;*
- *Le musée Canel avec ses collections muséales (Beaux-arts, Archéologie, Sciences Naturelles, Sciences Industrielles) et son fonds de livres anciens ;*
- *Le Conservatoire à rayonnement communal.;*

Les axes de développement culturel pour la ville de Pont-Audemer dans le cadre de la convention de développement culturel :

- *l'élargissement des publics dans un objectif de mixité (travail sur le théâtre amateur, développement d'animations vers des publics spécifiques, notamment en direction des personnes handicapées) ;*
- *un travail sur la notion de "public en devenir" (développement des actions vers le jeune public et le public scolaire, développement des musiques actuelles) ;*
- *le développement du rayonnement sur le territoire (mise en œuvre d'actions à l'échelle du Pays Risle-Estuaire) ;*
- *la participation à la vitalité de la création régionale (travail avec les grandes structures régionales, comme l'Opéra de Rouen Haute-Normandie, le Cirque Théâtre d'Elbeuf ou le Fonds régional d'art contemporain, travail avec les compagnies régionales).*

- autour du patrimoine par la valorisation des collections du musée Canel et l'affirmation de son rayonnement, par la valorisation de la musique ancienne et des orgues de l'église Saint-Ouen ;

- autour de la création par le développement de la pratique et la diffusion des musiques actuelles, par la mise en œuvre d'un processus de sensibilisation aux arts plastiques, à la danse, et au théâtre, par le développement d'une politique vers le jeune public ;

- autour de l'éducation culturelle dans les quartiers défavorisés par le théâtre décentralisé, par l'implication du public adolescent dans une démarche artistique.

Une convention de développement culturel à laquelle Jean Louis Destans rappelle qu'il est "*particulièrement attaché*" et qui permet, selon le Président du Conseil général, "*d'offrir un panel large d'activités culturelles aux eurois bien au-delà des limites de Pont-Audemer*".